

Administration financière—Loi

[Traduction]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le sous-directeur général (Opérations) de la GRC a donné ces directives verbalement en juillet 1976, et ces directives ont été retransmises par la suite par des subordonnés. Il n'existe donc pas de texte de ces directives, et je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Paproski: Au nom du député, monsieur l'Orateur, je demande qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour. Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-9, tendant à mettre en œuvre un accord entre le Canada et la Malaisie et des conventions entre le Canada et l'Espagne, le Canada et le Libéria, le Canada et l'Autriche et le Canada et l'Italie, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, qu'il la prie d'approuver.

● (1642)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA CRÉATION DU POSTE
DE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

L'hon. Judd Buchanan (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-10, tendant à modifier la Loi sur l'administration financière, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Thomas H. Lefebvre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je pense que les députés de la Chambre savent que, en l'absence du président du Conseil du Trésor, on m'a demandé de présenter en son nom les remarques qu'il aurait voulu présenter lui-même à la Chambre cet après-midi. On se souviendra, monsieur l'Orateur, que dans sa déclaration à la Chambre, en avril dernier, à l'occasion de la deuxième lecture de la loi sur le vérificateur général, le président du Conseil du Trésor (M. Andras) annonçait l'intention du gouvernement de créer le poste de «contrôleur général du Canada». Cette mesure donne suite à la principale recommandation du rapport annuel du vérificateur général du Canada présenté en 1976.

Le bill C-10, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière, vise à instituer un poste de sous-ministre dont le titulaire relevant du Conseil du Trésor serait chargé d'assurer la qualité et l'intégrité des systèmes d'administration financière et des pratiques et des méthodes connexes en usage dans la Fonction publique fédérale. Les honorables députés ne

manqueront pas de noter que le libellé de la modification proposée reflète les dispositions de l'article 4(2) de la loi sur l'administration financière. Cet article décrit le rang et le statut du secrétaire du Conseil du Trésor. Le contrôleur général relèvera du président du Conseil du Trésor et constituera, en fait, un organisme nouveau et quelque peu spécialisé au service du Conseil du Trésor. Il est donc important que la partie de la loi concernant, entre autres choses, tant la structure du conseil que ses responsabilités sur la plan de la gestion, soit modifiée.

Dans sa déclaration précédente, le président du Conseil du Trésor a exposé, monsieur l'Orateur, les principales fonctions et responsabilités rattachées à ce nouveau poste. Non seulement le contrôleur général devra-t-il répondre au Conseil du Trésor pour la qualité et l'intégrité de la politique d'administration financière, des pratiques et des systèmes de contrôle, mais il devra aussi établir et mettre en œuvre les politique, procédures et pratiques nécessaires pour évaluer l'efficacité et l'efficacité des programmes du gouvernement, et présenter des rapports à ce sujet. Afin de prévenir toute ambiguïté, j'aimerais pendant quelques instants discuter de la nature des rapports que je vois entre le contrôleur général d'une part et les autres sous-chefs des ministères, le gouvernement, le vérificateur général et le secrétaire du Conseil du Trésor d'autre part.

Il est important, monsieur l'Orateur, de ne pas oublier que la responsabilité première et l'imputabilité concernant la gestion et le contrôle financiers appartiennent aux sous-chefs de ministères, et qu'il devrait continuer d'en être ainsi. Toutefois, comme le signalait le vérificateur général dans son rapport de l'an dernier, «un contrôle efficace comporte la répartition des responsabilités et des systèmes de manière à ce que le travail d'une personne ou d'un élément d'un système soit, sans double emploi inutile, constamment et automatiquement vérifié par une autre personne ou un autre élément.»

Par conséquent, en même temps que les contrôleurs des ministères feront rapport directement à leurs sous-chefs, une relation fonctionnelle s'établira avec le contrôleur général qui sera l'agent extérieur chargé de l'examen des systèmes des ministères. Le contrôleur général énoncera des lignes directrices dans le but d'aider les ministères à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gestion financière et de pratiques concernant l'évaluation des programmes.

Monsieur l'Orateur, comme l'indique clairement le projet de loi présenté à la Chambre, le contrôleur général présenterait son rapport au gouvernement par l'entremise du président du Conseil du Trésor. Il s'agit d'un lien logique et nécessaire. Les systèmes qui seront du ressort du contrôleur général visent à assurer que le gouvernement dispose de renseignements pertinents, précis et complets. En conséquence, en ce qui a trait à la mise au point de ces systèmes, il convient que le titulaire consulte les personnes qui auront à les utiliser et qui devront répondre des ressources employées. Ces rapports avec le gouvernement rehausseraient également l'efficacité du vérificateur général, en ce qu'ils permettraient de désigner un fonctionnaire supérieur qui s'occuperait principalement du contrôle financier et des autres systèmes de contrôle et de comptes rendus, et à qui le vérificateur général pourrait communiquer certains commentaires précis.